

# Quelques remarques sur ANTE OMNIA

Les premiers mots de la « Règle de saint Augustin » sont dans toutes les mémoires :

Ante omnia, fratres carissimi, diligatur Deus, deinde proximus,  
quia ista praecepta sunt principaliter nobis data<sup>1</sup>.

Tout qualifie cette maxime pour son rôle d'incipit : son contenu, puisqu'il s'agit du premier commandement ; les deux premiers termes, *Ante omnia*, qui tendent nécessairement à lui assurer la première place ; la lettre initiale elle-même, A, premier signe de l'alphabet, symbole christologique (*Ego sum Alpha...*) et par surcroît deux fois initiale du nom d'Aurelius Augustinus. L'A ou Alpha, dans les manuscrits enluminés, est toujours la lettre la plus ornée : dans le plus ancien manuscrit de la Règle, celui de Corbie, du VI<sup>e</sup> siècle peut-être, où la décoration est encore très fruste, le tracé de la première ligne de notre texte est très soigné et dans le dessin de la lettrine est habilement introduit un poisson<sup>2</sup>.

La double rime intérieure qui découpe en quatre hémistiches les deux lignes de la phrase selon la plus rudimentaire des versifications (*Deus, proximus ; praecepta, data*) en assure la solidité : en fait, ces deux lignes, dans toute la tradition manuscrite, se perpétuent identiques à elles-mêmes, sans une seule variante, si ce n'est le *deinde ET proximus* du ms. de Corbie<sup>3</sup>, introduit sans doute pour des raisons d'ordre euphonique. Les mots *fratres carissimi* font figure d'addition surnuméraire.

\*  
\* \*

Telle qu'elle se présente le plus communément depuis le XII<sup>e</sup> siècle et jusqu'à nos jours, la « Règle de saint Augustin » se réduit à la pièce essen-

1. P.L., XXXII, 1377 ; éd. crit. DE BRUYNE, *La première règle de saint Benoît* dans *Revue bénédictine*, XLII, 1930, p. 318.

2. Le codex Corbeienis, aujourd'hui Paris. B.N. lat. 12.634, a été décrit par le P. CASAMASSA, *Il più antico codice della regola monastica di S. Agostino*, dans les *Relazioni della pont. Accad. di Arch. Crist.*, I, 1923, p. 95-105 (planche hors texte reproduisant le f<sup>o</sup> 9 r avec la phrase initiale de la Règle) et, plus récemment, par H. VANDERHOVEN et F. MASAI dans les *Prolegomena* à leur édition de la *Regula Magistri*, Bruxelles, 1953, p. 26 et suiv. Notons là, p. 55, cette intéressante observation : « La première lettre a recevoit un dessin ornemental tiré de la nature, le poisson, semble bien avoir été le A oncial ».

3. Cf. l'apparat de l'éd. De Bruyne.

tielle qu'on appelle RA (Inc. *Haec igitur sunt quae ut observetis...*), simplement précédée de la phrase *Ante omnia...*, et l'on pourrait croire que celle-ci — l'*exordiolum*, pour parler comme nos aînés<sup>4</sup> — est partie intégrante de RA. Mais on sait qu'il n'en est rien : sous une forme antérieurement attestée, la Règle se compose de RA précédée d'un morceau relativement court mais du plus haut intérêt, le *De ordine monasterii* (soit OM), l'*exordiolum* coiffant le tout. On considère donc habituellement que la phrase *Ante omnia* est un vestige de la situation primitive, le seul débris subsistant d'OM après la disparition de cet élément archaïque. Une telle façon de voir n'est pas absolument inexacte, mais elle a l'inconvénient de laisser croire que l'*exordiolum* était alors partie intégrante d'OM, ce qui n'est pas du tout certain.

Dom de Bruyne<sup>5</sup> et le R. P. Verheijen<sup>6</sup>, s'occupant d'OM, ont déjà fait remarquer le caractère hétérogène de la dernière phrase du morceau. Il est permis de se demander si la première n'est pas dans le même cas, cette maxime se différenciant si profondément par sa structure même de tout le reste du règlement qu'est le *De ordine monasterii*. Mais tenons-nous en pour aujourd'hui aux deux premiers mots, suffisamment instructifs.

\*  
\* \* \*

D'une façon générale, rien n'est plus commun que la locution *Ante omnia* dans le latin chrétien des v<sup>e</sup>-vr<sup>e</sup> siècles. Dom Morin l'avait remarquée au niveau de saint Césaire d'Arles et, non sans naïveté, il avait cru voir là une caractéristique du style du plus cher de ses auteurs. Dans les tables de son édition des *Cesarii opera omnia*, il a pris soin de relever tous les exemples de la locution rencontrés par lui chez le grand épigone augustinien. On aime à croire qu'il n'en a pas fait le seul critère d'authenticité césairienne, car les mots *Ante omnia* se retrouvent partout à l'époque, dans la Règle du Maître, par exemple, et dans celle de saint Benoît, où ils n'ont le plus souvent qu'une valeur très affaiblie, celle d'un adverbe des plus pâles, quelque chose comme notre « tout d'abord », presque un mot cheville<sup>7</sup>.

En tête d'une phrase, *Ante omnia* fait un bon incipit, on l'a remarqué ; mais, à première vue, cela non plus n'a rien d'original. Les tables d'*initia* de Vatasso donnent près d'une dizaine d'exemples dont la plupart sont sans intérêt. On ne peut tout de même omettre de signaler — puisque

4. Cf. P.L., loc. cit., note (a).

5. *La première règle...*, p. 340.

6. Voir en particulier *Remarques sur le style de la « Regula secunda » de saint Augustin ; son rédacteur*, dans *Augustinus Magister*, t. I, p. 256.

7. *Reg. Bened.*, 2, 92 et 34, 11 ; 40, 24 ; 48, 40, etc. ; dans les deux premiers exemples cités, *Ante omnia* se trouve au début d'un paragraphe.

saint Augustin est en cause — le début de la lettre XXI adressée à l'évêque Valère en 391 par celui qui, plus tard, devait lui succéder :

Ante omnia peto ut cogitet religiosa prudentia tua nihil esse in hac vita, et maxime hoc tempore, facilius et laetius, etc...<sup>8</sup>

Mais on sent aussitôt combien cette longue période est éloignée de l'*exordium* de la Règle.

\*  
\* \*

Beaucoup plus dignes d'attention sont les nombreux documents orientaux, concernant la vie monastique pour la plupart, dont le début, affectant le tour d'une maxime, peut être rapproché de notre formule initiale. Les tables que vient de publier le P. Baur, O.S.B., sont révélatrices<sup>9</sup>. Sous les mots *Ἐν ὅλῳ πάντων*, correspondant littéralement à *Ante omnia*, figurent une dizaine de textes qui tous entrent en matière par une phrase de structure assez semblable à la nôtre.

Il serait amusant d'examiner une à une toutes les formules qui, dans cette littérature, débutent ainsi par « Avant tout ». « Avant tout — disent les Pères grecs dans leur profonde sagesse — il convient de faire telle chose... ». Mais la chose en question n'est pas toujours la même. L'un préconise l'humilité, un autre la garde de soi, un autre la crainte de Dieu, un autre encore le renoncement au monde... Il faut reconnaître que l'exorde de la « Règle de saint Augustin », avec son double précepte de l'amour de Dieu et du prochain, ne fait pas mauvaise figure au milieu de tant de consignes disparates.

Un autre document, que le P. Baur n'avait pas à répertorier puisqu'il ne nous est pas parvenu en grec mais seulement en deux versions, l'une arabe et l'autre latine, se présente comme les « *Regulae et praecepta* » de saint Antoine ; il fait donc partie, éminemment, de la littérature cénobitique, et probablement d'une des plus anciennes couches de ce vieux fonds. En voici le début :

Ante omnia ora sine intermissione  
et gratias Deo age pro omnibus quae tibi eveniunt<sup>10</sup>.

Un tel incipit mérite particulièrement d'être remarqué. La version latine qui nous l'apporte a tous les caractères de l'ancienneté ; elle nous est parvenue, comme plusieurs autres textes monastiques de l'époque archaïque, par le *Codex regularum* de saint Benoît d'Aniane. Il est intéressant de pouvoir penser que l'Occident latin, à partir d'une époque

8. P.L., XXXIII, 88.

9. *Initia Patrum Graecorum*, Città del Vaticano 1955 (Studi e Testi, n° 181), t. II, p. 71.

10. P.G., XI, 1068. L'autre traduction latine, faite sur l'arabe, qui se trouve vis-à-vis (col. 1067) commence aussi par *Ante omnia*, inévitablement.

imprécise mais qu'il faut estimer lointaine, le <sup>v</sup>e siècle peut-être, connaissait — outre les documents placés depuis sous le nom de saint Augustin, objets de nos soucis — une règle venue du berceau même de la vie cénobitique, ou se présentant comme telle, et que cette règle si vénérable commençait elle aussi par *Ante omnia*.

\*  
\* \*

Il est inutile d'insister ici — en ces quelques pages dédiées à la mémoire d'un des patrologues qui comprirent le mieux l'importance de la « question des langues » et le rôle des traducteurs et adaptateurs aux premiers siècles de l'Eglise<sup>11</sup> — d'insister, dis-je, sur l'influence exercée très vite dans le monde latin, au moment précis où il s'initiait aux délices de la vie cénobitique, par une ample littérature de règles, de sentences, de recettes de vie parfaite provenant des provinces orientales de la chrétienté. Nombre d'ouvrages de cette catégorie sont entrés par vagues dans le monde latin, sous diverses traductions simultanées ou successives. On se convertissait en entendant lire la *Vita Antonii*, on s'arrachait les *Vitas patrum*, les *Verba seniorum*, les Apophtegmes... Il convient de souligner à ce propos le caractère gnomique des anciennes règles ; notre *exordiolum* en est témoin. A-t-on suffisamment remarqué que la grande majorité des ouvrages introduits en Occident par ces colporteurs des lettres que furent les premiers traducteurs et adaptateurs concerne la vie ascétique ? En monnayant Grégoire de Nazianze, Rufin semble bien avoir choisi les homélies où se perçoit le mieux la résonance monastique. On doit pouvoir en dire autant des traducteurs de Basile ; ce sont, en tout cas, ses *regulae*, *institutiones*, *admonitiones* et *ascetica* qui se sont le plus répandus en latin. Et que dire des travaux de cet adaptateur si habile dans son opportunisme que fut Cassien, Cassien dont le nom, justement, est mêlé à la tradition manuscrite de la règle dite de saint Augustin<sup>12</sup>. Le phénomène dépasse largement le cas des quelques maîtres que l'on sait désigner par un nom, il est véritablement massif, comme la suite de l'histoire s'est chargée de le démontrer : si les dissensions dogmatiques et les questions d'amour-propre éloignèrent bientôt l'une de l'autre les deux églises grecque et latine, l'harmonie, sur le terrain des institutions monastiques, demeura profonde et, malgré tant de différences qu'il est impossible de ne pas voir, le haut moyen âge occidental, d'abord, puis nos <sup>xii</sup>e et <sup>xiii</sup>e siècles, restèrent extraordinairement avides

11. Cf. G. BARDY, *Traducteurs et adaptateurs au IV<sup>e</sup> siècle*, dans *Rech. de science relig.*, XXX, 1940, p. 257-306 ; *La question des langues dans l'Eglise ancienne*, Paris, Beauchesne, 1948.

12. On sait que l'un des plus anciens mss., Laon 328 bis, la donne comme étant la *Regula Cassiani*, en quoi il n'est pas sûr qu'il faille ne voir qu'« une distraction de copiste » comme on le fait généralement. J'ai examiné cette question, entre quelques autres, dans *La Règle de saint Augustin, Etude historique et critique*, thèse de théologie, Strasbourg, 1956 p. 328-331.

de toute la vieille littérature cénobitique, c'est-à-dire de cet héritage oriental dont ils tenaient déjà tant.

C'est donc tout naturellement, en présence d'une formule gnomique comme la nôtre — avec, entre autres indices, cet *Ante omnia* qui semble décalquer une tournure grecque<sup>13</sup> — que l'esprit se porte à imaginer un modèle égyptien, palestinien ou cappadocien. Ce modèle lointain existe-t-il encore et peut-on espérer le reconnaître un jour ? Quoi qu'il en soit, ce serait mal apprécier la phrase initiale de la « Règle de saint Augustin », on le sent, que de vouloir en faire l'œuvre originale d'un Latin ; ce serait, sans aucun doute, en diminuer le prix.

François CHATILLON,  
Strasbourg.

---

13. Le mot *principaliter* qui se trouve aussi dans la même phrase pourrait faire également l'objet d'une série de remarques et de rapprochements tendant à y discerner le décalque d'une expression grecque. Il est hors de mon propos, aujourd'hui, de m'étendre sur ce point. Cf. l'étude citée à la note précédente, p. 237-238.